

1. CALENDRIER

➤ **Ouverture** de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016.**

➤ **Dates limites** détaillées dans le tableau ci-dessous.

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2017			
			DERNIÈRES DATE ET HEURE POUR OBTENIR L'ACCÈS À UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Mercredi 25 janvier à 14h (GMT + 1)	Jeudi 26 janvier à 14h (GMT + 1)	Mercredi 1 ^{er} février à 14h (GMT + 1)	Mardi 7 février à 14h (GMT + 1)
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN ¹				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse	MISU				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Mercredi 22 février à 14h (GMT + 1)	Jeudi 23 février à 14h (GMT + 1)	Mercredi 1 ^{er} mars à 14h (GMT + 1)	Mardi 7 mars à 14h (GMT + 1)
	Aspirant renouvellement	ASP-REN ¹				
	Bourse spéciale de doctorat ²	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN ¹				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN ¹				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS)³ de juin 2017, les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2017.

La présente note vise à informer la communauté académique sur les principales caractéristiques des bourses et mandats, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

¹ Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (SPD-REN, ASP-REN, CSD-REN ou SD-REN), le F.R.S.-FNRS donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).

² Pour introduire une BSD destinée à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à semaphore@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2017 » et en joignant :
➤ un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
➤ une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

³ Afin de faciliter la lecture, le Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) est abrégé en CA-FNRS dans la suite du document.

2. RÈGLEMENTS

Les conditions requises pour introduire une candidature aux instruments de l'appel « Bourses et Mandats » sont consultables sur notre [site](#).

3. REMARQUES PARTICULIÈRES

1. Pour tout candidat à l'un des instruments de chercheur doctorant :
 - Le classement du candidat établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le [document ad hoc](#). Après la date de validation des dossiers, le candidat aura la possibilité de charger ce document sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> (échéance : au plus tard le 31 mars 2017 à 14h (GMT + 1)).
 - Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs), fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.
2. Les demandes de candidature de bourse spéciale de doctorat (BSD) et de renouvellement des mandats d'aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).
3. Le **premier renouvellement** du mandat mi-temps de spécialiste postdoctoral (SPD-REN) doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [SEMAPHORE](#). **A partir du deuxième renouvellement**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.
4. Mandats mi-temps de cliniciens (CSD, SD, SPD)
L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds en vigueur en 2018 sont les suivants :

➤ Médecin du cadre temporaire	48.700,- €
➤ Médecin du cadre définitif	64.400,- €

5. Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse (MISU)
Pour toutes les unités de personnel sollicitées, le promoteur du MISU prend contact avec le service compétent de son université pour établir une estimation du coût du personnel en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories « Technicien et Chercheur temporaire postdoctoral » sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds en vigueur en 2018 sont les suivants :

➤ Technicien	55.900,- € (temps plein) - 28.400,- € (mi-temps)
➤ Chercheur temporaire postdoctoral	48.600,- €

Pour le MISU, le F.R.S.-FNRS étant l'employeur du 'Scientifique postdoctoral', le promoteur tient compte du coût annuel communiqué. Pour 2018 :

➤ Scientifique postdoctoral	76.900,- € (temps plein) - 38.600,- € (mi-temps)
-----------------------------	--

4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) d'introduire leur candidature en anglais⁴ (décision CA-FNRS du 26 avril 2016).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

⁴ Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'évaluation *ex-ante*.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Mentions et classements par cycle et par année d'étude
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)
	Liste des publications⁵ (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF structuré selon les catégories suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. ouvrages publiés, en tant qu'auteur, co-auteur ou éditeur 2. chapitres d'ouvrages ou participation à un ouvrage collectif, en tant qu'auteur ou co-auteur 3. articles publiés dans des journaux à comité de lecture⁶ 4. articles publiés dans des actes de conférence 5. présentations orales dans des conférences avec comité scientifique de sélection. Les posters sont admis pour un mandat doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) ou un mandat de chargé de recherches 6. brevets <p>Pour chacune des catégories, on reprendra les données bibliographiques dans l'ordre des dépôts institutionnels, et si la liste est générée manuellement, selon cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Auteur(s), titre de l'ouvrage, édition, ville, année 2. Auteur(s), titre du chapitre, titre de l'ouvrage, éditeur(s), édition, ville, année, pages 3. et 4. Auteur(s), titre de l'article, revue ou actes, année, volume, numéro, pages 5. Auteur(s), titre de la communication, conférence, année, ville, pays 6. Inventeur(s), titre de l'invention, année de dépôt, pays couverts <p>Données bibliométriques⁷ (nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques)</p>
	Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjour(s) ⁸ professionnel(s) à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus
Liste des mémoires et thèses dirigés⁹	
SON PROJET DE RECHERCHES	Titre , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) et, Résumé , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun) ¹⁰
	Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs¹¹ par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.

⁵ Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la Communauté française de Belgique qui ont mis sur pied un système de **dépôt institutionnel (DI)** doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat (décision CA-FNRS du 16 décembre 2011, confirmée en décembre 2012).

Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai 2017 à leur dossier de candidature les **publications acceptées** après la date limite de validation prévue pour le candidat (décision CA-FNRS du 9 octobre 2012). Après la date de validation des dossiers, le candidat aura la possibilité de mentionner ses publications acceptées sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

⁶ Ou catégorie jugée équivalente (à justifier) dans la discipline concernée.

⁷ Excepté pour les candidats à un mandat doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant).

⁸ Pour les candidats à un mandat de chargé de recherches qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il leur sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.

⁹ Uniquement pour les candidats à une promotion comme maître de recherches ou directeur de recherches.

¹⁰ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du F.R.S.-FNRS.

¹¹ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.

Le candidat qui choisit la Commission Foresight, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales) devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherches, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (maximum 2000 caractères).

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Description du projet, à compléter obligatoirement via le fichier modèle¹² disponible en anglais ou en français, de 4 pages maximum¹³ (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. Etat de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail
	Résumé de 2 pages maximum des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant)
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche ¹⁴
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE ¹⁵	Coordonnées (prénom, nom, e-mail) de 3 personnes de référence ¹⁶ qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS (uniquement pour les candidats à un mandat de chercheur qualifié, maître de recherches, directeur de recherches et pour le mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse)

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le CA-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

- **Etape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)** Chaque proposition¹⁷ est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").
- **Etape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)** 14 Commissions scientifiques de 15 membres (dont 9 membres hors Communauté française de Belgique (CFB), dont le Président) se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque dossier est attribué à un rapporteur¹⁸ qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du CA-FNRS.

Treize de ces 14 Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des panels de l'[ERC](#) (European Research Council) : 4 en Sciences exactes et naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en Sciences de la vie et de la santé (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences humaines et sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14^{ème} est une Commission stratégique transdisciplinaire (Foresight : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de champs descripteurs ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Le candidat sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

¹²Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

¹³Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.

¹⁴Les données peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.

¹⁵Pour les candidats aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant, chargé de recherches, spécialiste postdoctorant et chercheur qualifié une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.

¹⁶Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire s'il souhaite s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.

¹⁷Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) et pour les dossiers de spécialiste postdoctorant à partir du deuxième renouvellement.

¹⁸Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le guide du posant.

Le candidat est libre de consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée à l'étranger¹⁹ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR
<http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

¹⁹L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.
 Mini-guide « Appel Bourses et Mandats F.R.S.-FNRS 2017 »